

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES  
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON  
CANTON DE GUILLESTRE  
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

**Séance du Conseil Municipal du  
17 octobre 2024**

**Délibération N° :  
202410174-06**

**OBJET : Demande d'admission en non-valeur.**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le 17 du mois d'octobre à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

**DATE DE CONVOCATION : 10/10/2024**

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 14**

**NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 11**

BUES Florent — CRUNCHANT Nicolas - LACROIX Charles - TENOUX Nicolas – GAUCHE Joël – BOURCIER Florian – BOULET Philippe – AUDIER-MERLE Carine – Alexandre RENIE – Dominique LEPAS – Philippe RIBOT.

**NOMBRE DE POUVOIRS : 3**

Marie-Hélène FAROUZE a donné pouvoir à Charles LACROIX

Chrystelle CERUTTI a donné pouvoir à Alexandre RENIE

Emmanuel MIEGGE a donné pouvoir à Florent BUES

**NOMBRE DE VOTANTS : 14**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Carine AUDIER-MERLE**

Monsieur le Maire expose qu'un certain nombre de titres émis sur les budgets des communes historiques d'Abriès et de Ristolas sur différents exercices depuis l'année 1995 au titre de divers frais dont essentiellement des redevances et consommations d'eau ainsi que des remboursements de frais de secours sur pistes demeurent non recouverts à ce jour.

A la demande de Monsieur le Trésorier qui est allé au bout de la procédure de recouvrement, il s'avère que le recouvrement est impossible en raison de l'antériorité, de la clôture pour insuffisance d'actifs de certains établissements et de l'impossibilité de retrouver certains redevables.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de prononcer la non-valeur pour les titres détaillés dans la liste de non-valeur n° 7018730531/2024 annexée à la présente délibération pour un montant total de 11 983.51 €.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré par 14 voix pour,

**APPROUVE** l'exposé du maire,

**ACCEPTE** l'admission en non-valeur des titres détaillés dans la liste de non-valeur n° 7018730531/2024 annexée à la présente délibération pour un montant total de 11 983.51 €.

**AUTORISE** le Maire à émettre le mandat correspondant à l'article 6541.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an susdits.

Le Maire,  
Nicolas CRUNCHANT

*Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.*

